

Bruxelles, le 11 décembre 2019
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2019/0256(NLE)

14806/1/19
REV 1

FISC 470
ECOFIN 1104

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	14086/19 FISC 439 ECOFIN 996 - COM(2019) 583 final
Objet:	Projet de DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL autorisant l'Espagne et la France à appliquer une mesure particulière dérogatoire à l'article 5 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée – Adoption

1. Le 13 novembre 2019, le Conseil a reçu la proposition de décision d'exécution du Conseil visée en objet, établie par la Commission.
2. Aucune objection n'a été soulevée quant au fond de cette dérogation lors de la réunion du groupe "Questions fiscales" du 26 novembre 2019.
3. Le Comité des représentants permanents est invité à recommander que le Conseil:
 - adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision d'exécution mentionnée en objet, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 14089/19 FISC 441 ECOFIN 998 + COR 1; et
 - décide de faire publier ladite décision d'exécution au Journal officiel.